

Catégories d'âge 2026-2027

Période du 01.08.2026 au 31.12.2027

Années de naissance Catégories	2003 et avant	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et après
	Seniors Messieurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Seniors Messieurs avec JTI	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Seniores Dames	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Seniores Dames avec JTI	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
U22 (INACTIF)	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
U18	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
U16	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗
U14	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗
U12	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗
U10	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓
U8	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓

Période du 01.01.2027 au 31.07.2027

Années de naissance Catégories	2003 et avant	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 et après
	Seniors Messieurs	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Seniors Messieurs avec JTI*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Seniores Dames	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
Seniores Dames avec JTI*	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
U22 (INACTIF)	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
U18	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗
U16	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗	✗	✗
U14	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗	✗	✗
U12	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓	✗	✗
U10	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓	✓	✓
U8	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✗	✓	✓

*JTI : Joueurs et Joueuses Talentueux Identifiés

1. Objet

Le présent règlement établit les conditions et les procédures pour permettre aux joueurs et joueuses talentueux identifiés (JTI) de participer à des rencontres dans la catégorie d'âge senior Messieurs et Dames de la LFH et URBH.

2. Reconnaissance des joueurs et joueuses talentueux identifiés

Les joueurs et joueuses talentueux identifiés seront reconnus dès qu'ils ont une sélection dans un tournoi inter-régional (IRT) de sélection U16.

3. Conditions d'accès

- Avoir été sélectionné une fois dans un tournoi inter-régional (IRT) de sélection U16
- A partir du 1er janvier :
 - Pour les garçons qui auront 16 ans dans l'année civile
 - Pour les filles qui auront 15 ans dans l'année civile

4. Procédures

Dès que les conditions d'accès sont respectées, un représentant légal du joueur ou de la joueuse talentueux identifié (JTI) pourra demander une autorisation d'accès à la compétition adulte via une convention spécifique fournie annuellement par l'URBH.

5. Validation

Une fois la demande soumise et vérifiée, la qualification du joueur est soumise à un délai minimum avant de pouvoir être aligné dans une rencontre de catégorie

Qualification du joueur :

Sauf avis contraire, le joueur est qualifié dès le quatrième jour ouvrable à dater de l'introduction de la demande d'accès.